



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cancers pédiatriques

Question écrite n° 1064

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les moyens consacrés à la recherche sur les cancers pédiatriques. Chaque année en France, 2 500 nouveaux cas de cancer chez l'enfant sont diagnostiqués et plus de 500 enfants en meurent, ce qui en fait ainsi la première cause de décès par maladie chez l'enfant. Le plan cancer actuel comporte des mesures essentiellement axées sur la scolarité des enfants durant la maladie, l'accueil des familles, le droit à l'oubli, et le doublement des essais cliniques, qui représentent la dernière étape de la recherche. Pour développer des traitements adaptés aux enfants, des travaux de recherche fondamentale sont indispensables. Pourtant, moins de 3 % des financements publics sont alloués à la recherche sur les cancers pédiatriques. De plus, les appels à projets concernant les cancers pédiatriques, les leucémies et les maladies rares de l'enfant restent exceptionnels. Il semblerait donc pertinent de garantir un financement adapté de la recherche biologique et préclinique, afin d'améliorer les traitements réellement adaptés à la pathologie de l'enfant. Par conséquent, il lui demande si le Gouvernement envisage d'augmenter le budget alloué à la recherche sur les cancers pédiatriques.

Texte de la réponse

Le budget global de la recherche sur le cancer est de 95,5 M€ pour 2015. Ces fonds dédiés à la recherche contre les cancers pédiatriques représentent entre 2 et 3 % de l'ensemble des financements dédiés à la recherche contre le cancer en France chaque année. Pour mémoire les cancers pédiatriques représentent moins de 1 % des cancers totaux. Depuis 2004, une structure unique, l'Institut du cancer (INCa), a démontré son efficacité dans la coordination de la lutte contre le cancer, coordination qui va de la recherche dite fondamentale, à la prise en charge de la vie après le cancer. Les pouvoirs publics et l'Institut du cancer sont pleinement mobilisés afin de renforcer la qualité des soins, mais aussi de mieux prévenir les cancers de l'enfant. La prise en charge de nos jeunes patients et la recherche sur ces cancers très spécifiques, ont aussi fait l'objet de mesures fortes dans les 3 plans cancer mis en place depuis 12 ans. Grâce à ces mesures et à leur financement, il existe maintenant des registres spécialisés et une Plateforme d'observation des cancers de l'enfant dédiée à la recherche (Hope- Epi gérée par l'Inserm, financée à hauteur de 6 M€ par les investissements d'avenir et de 1,3 M€ par l'INCa depuis 2010). Ces registres et cette plateforme permettent de connaître tous les enfants malades et donc de pouvoir les contacter très rapidement si un nouveau traitement est disponible pour eux. La politique de recherche française prend bien en compte l'enjeu particulier que constituent les cancers pédiatriques et le plan cancer 3 (2014 - 2019) a prévu un certain nombre d'actions structurantes déjà concrétisées, mais aussi des actions annuelles récurrentes telles que les appels à projets compétitifs, pour lesquels la sélection des projets est réalisée par un jury de scientifiques de haut niveau qui évaluent et garantissent leur qualité scientifique. Le financement des projets de recherche en cancérologie pédiatrique est donc permanent, mais est directement dépendant du nombre de projets de qualité déposés chaque année. Par ailleurs, la situation particulière des enfants et adolescents est prise en compte : le programme hospitalier de recherche clinique en cancérologie (PHRC-K) prévoit pour les projets sélectionnés impliquant des enfants d'inclure dans les coûts de la recherche,

le transport et l'hébergement pour les enfants et leurs accompagnants, afin de lever cette barrière d'accès aux essais thérapeutiques. Le choix des projets est très sélectif par un jury de scientifiques, afin de proposer aux enfants des traitements délivrés dans les meilleures conditions. En 2016, cet appel à projets compétitif, doté d'un budget de 19,66 M€, a reçu 190 projets, 12 d'entre eux, soit 6.5 %, concernaient la pédiatrie. Au total, 42 de ces 190 projets (22,1 %) ont été sélectionnés, en fonction de leur excellence scientifique. Sur les 12 projets en pédiatrie, 4 ont été sélectionnés et financés, soit un taux de sélection de 33 %, nettement plus élevé que pour les projets hors pédiatrie. Entre 2007 et 2016, 521 projets ont reçu un financement dans le cadre du PHRC-K pour un montant total financé de 186 M€. Parmi ces projets, 45 études concernaient la population pédiatrique, pour un montant total de 1,8 M€ (10 % du montant total financé par le PHR-K). L'appel à projets libres « Biologie et sciences du cancer » (PLBIO) programmé par l'INCa entre 2007 et 2016 est dédié aux études mécanistiques liées à la transformation et la progression tumorale. Sur les 375 projets retenus sur cette période pour un budget global de 182 M€, 23 concernent des tumeurs pédiatriques, soit environ 6 % des projets sélectionnés pour un budget de 12,4 M€. L'appel à projets libres dédié à la recherche translationnelle (PRT-K) programmé et financé par l'INCa et le ministère de la santé, au travers notamment de la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a retenu 13 projets entre 2007 et 2016 qui concernent partiellement ou totalement l'enfant, soit environ 8 % des projets totaux sur les 169 projets de recherche translationnelle retenus entre 2007 et 2016. Le budget total alloué à l'ensemble de ces 13 projets est de 6,3 M€. De plus, au sein Plan cancer 3, on notera deux actions spécifiques dédiées à la pédiatrie : Un fonds complémentaire de 5 M€ a été mis en place en 2017 : il s'agit du programme PAIR, programme d'actions intégrées en recherche, dédié à la pédiatrie. PAIR soutient notamment des projets d'amélioration des connaissances de ces tumeurs, d'identification de nouvelles cibles thérapeutiques ou de développement de nouveaux traitements. Ce programme est organisé en collaboration entre l'Institut du Cancer, l'association pour la recherche sur le cancer (ARC) et la ligue nationale contre le cancer (LNCC). Il s'agit d'un appel à projets compétitif et un jury international a identifié 3 projets d'excellence sur les 9 déposés. Le programme AcSé, initié par l'INCa en 2013 pour permettre l'accès sécurisé aux médicaments innovants (thérapies ciblées) pour tous les patients français, est ouvert aux enfants. Cinq essais cliniques sont actuellement ouverts dans ce programme avec des cohortes pédiatriques. L'un d'entre eux est européen initié par la France : AcSé-eSMART est totalement dédié aux enfants. Il est cofinancé par l'INCa qui apporte un financement de 1 M€, l'association Imagine for Margo pour 1 M€ et la Fondation ARC. Le financement concerne également la structuration de la recherche en pédiatrie dont : les centres d'essais cliniques de phase précoces (CLIP2). Les CLIP2 conçoivent et mènent les essais de phase précoce dans le respect des règles de protection des patients et des exigences de la réglementation internationale en la matière. Ils ont pour objectif de faciliter la mise à disposition des nouveaux médicaments pour les patients, en s'appuyant sur un réseau organisé capable de proposer à l'ensemble des patients en France l'accès à des essais cliniques de phase précoce ; de renforcer la visibilité et l'attractivité de la recherche clinique française auprès des industriels du médicament en France et à l'étranger ; d'améliorer la qualité des essais de phase précoce en France et en augmenter le nombre ; de valoriser la recherche clinique académique en évaluant les molécules dans des indications non couvertes par les plans de développement des laboratoires pharmaceutiques. Six centres d'essais précoces (CLIP2) dédiés aux cancers pédiatriques ont été labellisés par l'INCa, c'est-à-dire reconnus pour leur excellence et financés : Marseille, Paris, Villejuif, Lyon, Lille et Nantes. Ces centres proposent aux enfants porteurs de tumeurs résistantes à tous les traitements connus de recevoir des traitements nouveaux prometteurs, dans une structure dédiée, ultra spécialisée pour permettre le suivi médical d'excellence de nos jeunes patients. Le financement est de 2,4 M€, dont 1,4 M€ de la Ligue nationale contre le cancer et 1 M€ de l'INCa (60 % - 40 %).

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1064

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4333

Réponse publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2130